Service Enfance-Jeunesse

35 rue Victor HUGO

95390 SAINT-PRIX

Tél. 01 34 27 44 54

[enfance-jeunesse@saintprix.fr](mailto:enfance-jeunesse@saintprix.fr)

A Saint-Prix le 22 juin 2017

Mesdames,

Pour faire suite à votre demande du 12 juin, vous pouvez à participer le samedi 24 juin à la réunion des nouveaux parents et le vendredi 30 juin à la fête de l’école sous réserve de respecter la réglementation en matière de la durée journalière du temps de travail et hebdomadaire, à savoir :

* la durée quotidienne du travail ne peut excéder 10 heures,
* l’amplitude maximale de la journée de travail est fixée à 12 heures,
* la durée hebdomadaire de travail effectif, heures supplémentaires comprises, ne peut excéder ni 48 heures au cours d’une même semaine, ni 44 heures en moyenne sur une période quelconque de 12 semaines consécutive.

Vous voudrez bien me faire parvenir votre emploi du temps pour ces journées.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Mesdames, à l’assurance de mes sentiments les meilleurs.

La coordinatrice Enfance-Jeunesse

Patricia PERSON